

# SE JASSANS-RIOTTIER



## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

**Exercice 2020**

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes .....	5
1.5.3.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020.....	5
1.5.4.	Production .....	5
1.5.5.	Achats d'eaux traitées .....	5
1.5.6.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	6
1.5.7.	Autres volumes.....	8
1.5.8.	Volume consommé autorisé .....	8
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	10
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	17
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Montants financiers.....	18
4.2.	État de la dette du service .....	18
4.3.	Amortissements .....	18
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	18
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	20

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SE JASSANS-RIOTTIER
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Beauregard, Fareins, Frans, Jassans-Riottier (Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône)
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 2020  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation : 2017  Non

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : affermage

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2020
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2029
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 0
- Nature exacte de la mission du prestataire : délégation sous le mode de l'affermage

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 11 839 habitants au 31/12/2020 (« population municipale » Insee au 01.01.2021).

### 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 315 abonnés au 31/12/2020 (5 103 au 31/12/2019).

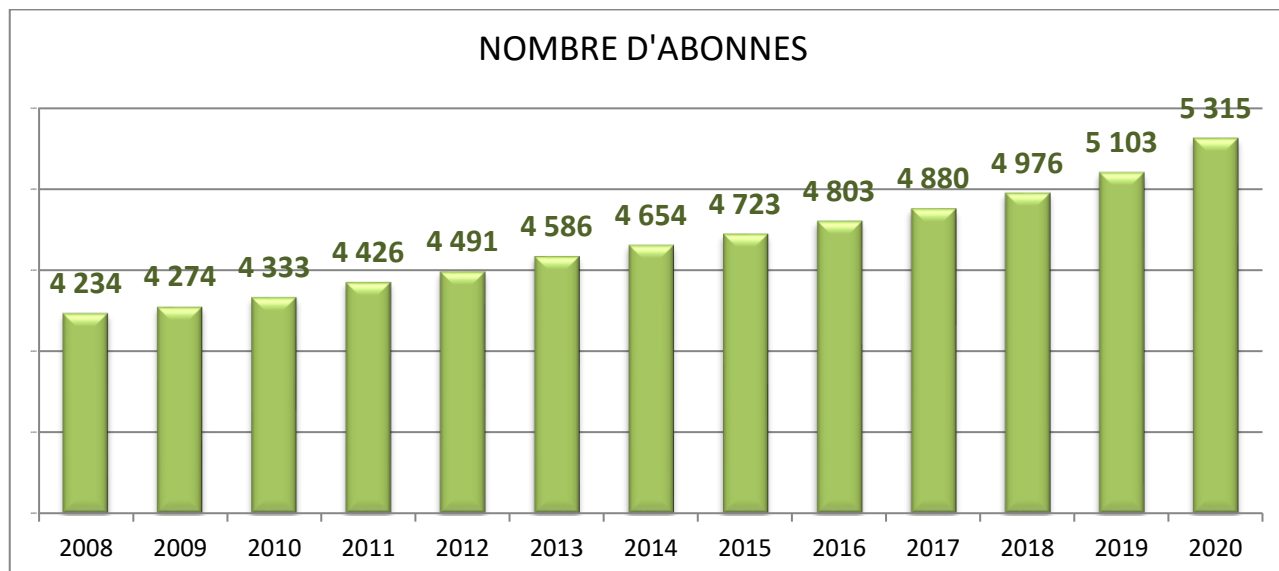
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Beauregard	351	370	
Fareins	1 058	1 115	
Frans	1 061	1 095	
Jassans-Riottier	2 633	2 735	
<b>Total</b>	<b>5 103</b>	<b>5 315</b>	<b>4,2%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 50 abonnés/km au 31/12/2020 (48 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,23 habitants/abonné au 31/12/2020.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 110 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2020. (103,06 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2019).



## 1.5. Eaux brutes

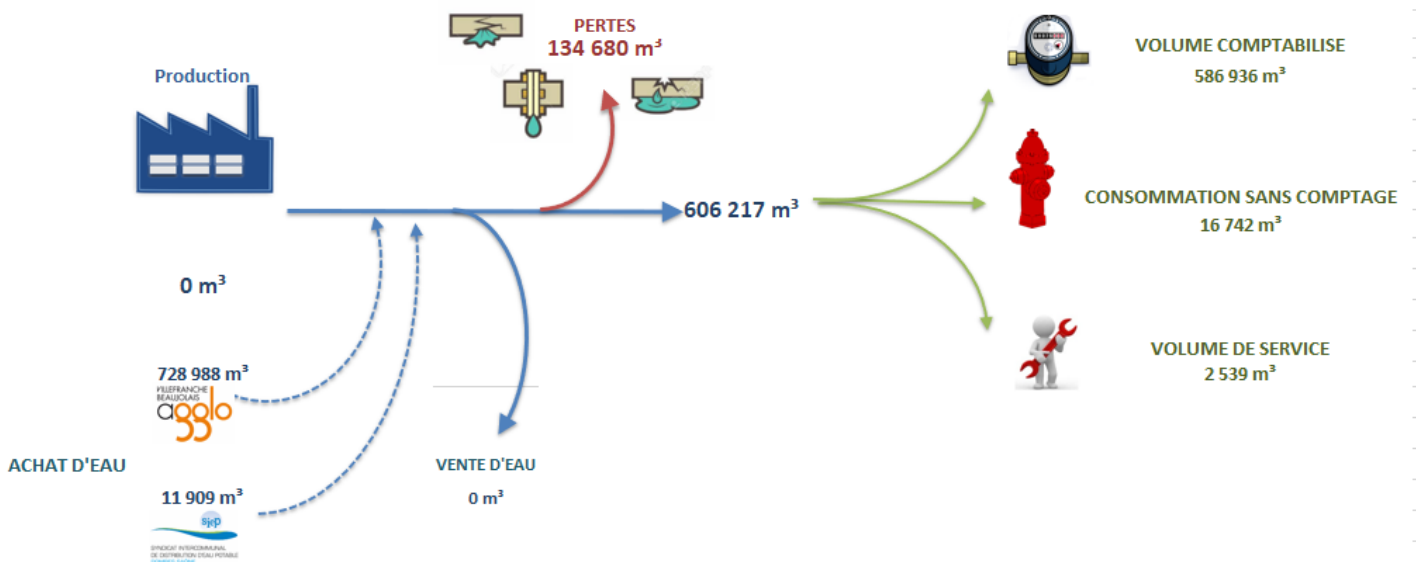
### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Sans objet (achat d'eau traitée à la CAVBS + SIEP Dombes Saône).  
 Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Sans objet (achat d'eau traitée à la CAVBS + SIEP Dombes Saône).

### 1.5.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020



### 1.5.4. Production

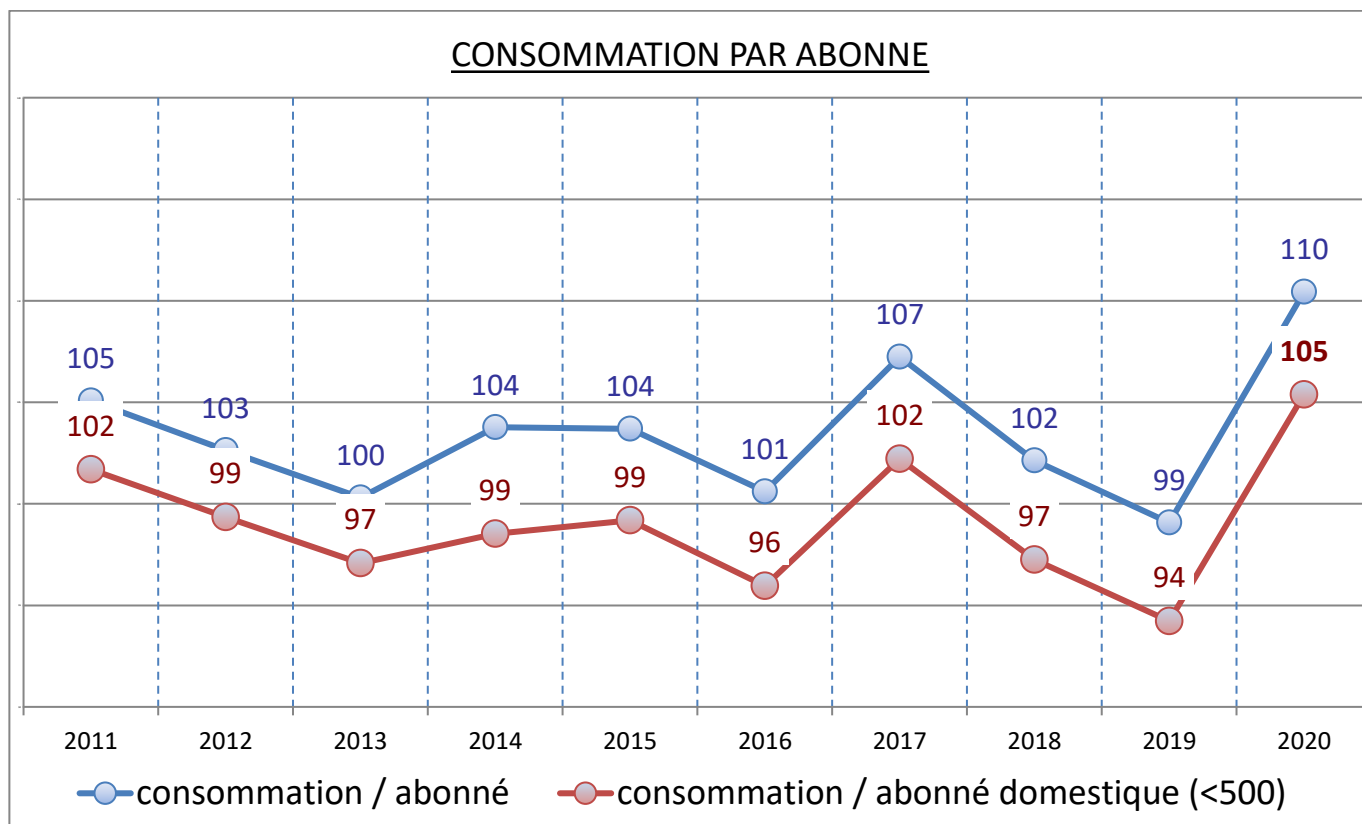
Sans objet (achat d'eau traitée à la CAVBS + SIEP Dombes Saône).

### 1.5.5. Achats d'eaux traitées

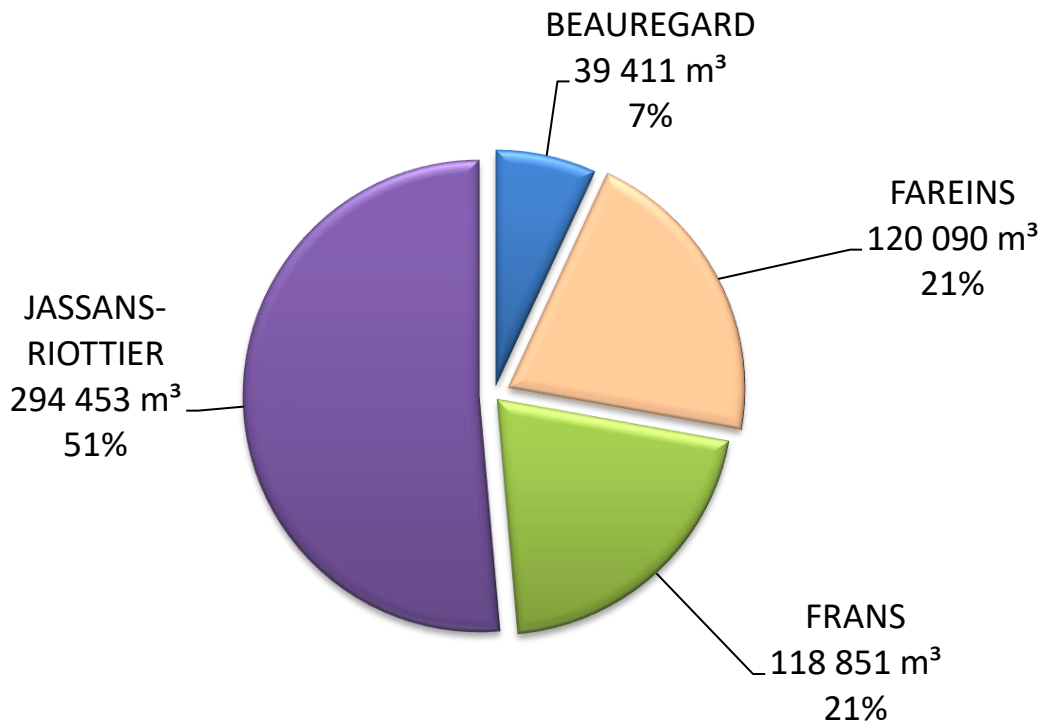
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2020
CA VBS	653 374	728 988		
SEP BRESSE DOMBES SAONE	10 721	11 909		
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>664 095</b>	<b>740 897</b>	<b>11,6%</b>	<b>80</b>

1.5.6. Volumes vendus au cours de l'exercice

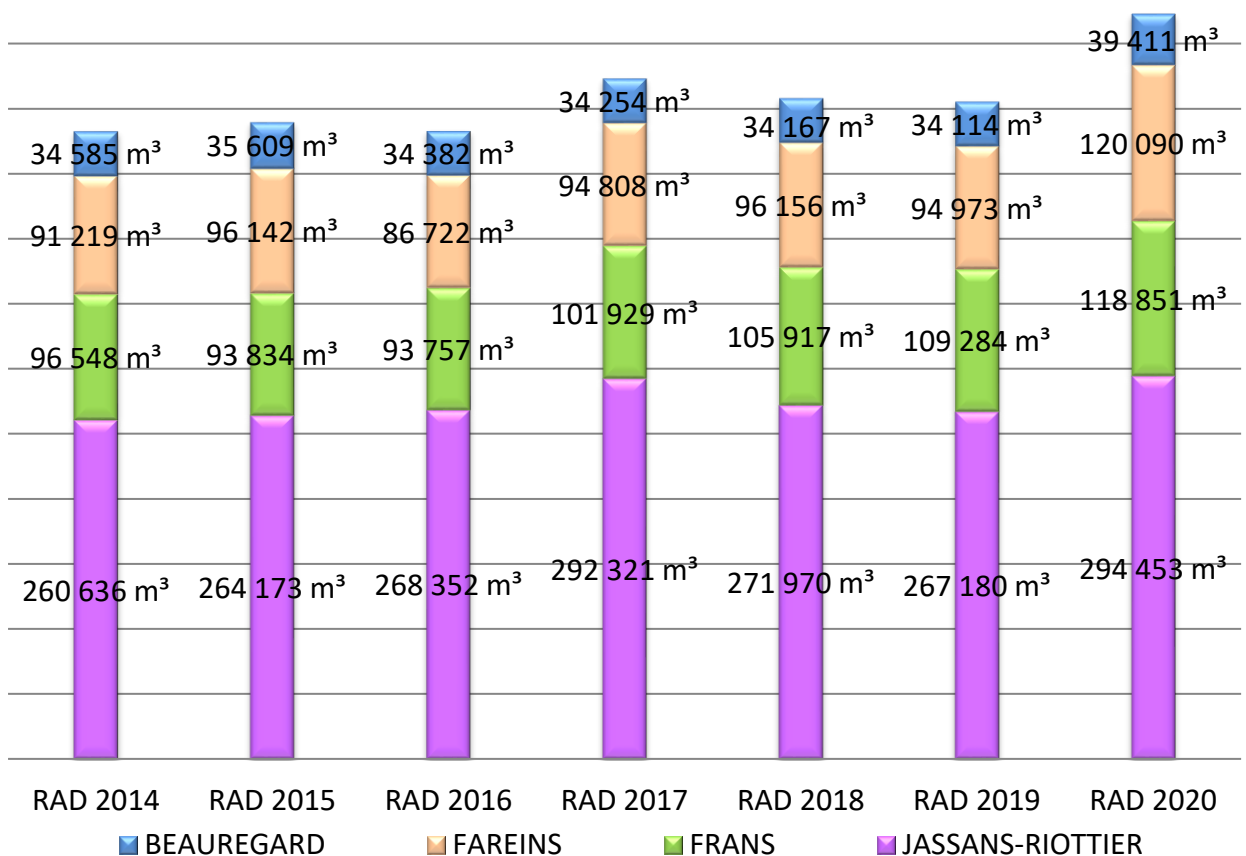
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V <sub>7</sub> )	525 919	586 936	11,6%
Total vendu à d'autres services (V <sub>3</sub> )	0	0	



## REPARTITION DU VOLUME CONSOMME PAR COMMUNE



## EVOLUTION DES VOLUMES CONSOMMES PAR COMMUNE



### 1.5.7. Autres volumes

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>9 852</b>	<b>16 742</b>	<b>69,9%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>2 090</b>	<b>2 539</b>	<b>21,5%</b>

### 1.5.8. Volume consommé autorisé

	Exercice 2019 en m3/an	Exercice 2020 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>537 861</b>	<b>606 217</b>	<b>12,7%</b>

## 1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **106,9** kilomètres au 31/12/2020 (107,4 au 31/12/2019).



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	27 €	27 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,7 €/m <sup>3</sup>	0,7 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0585 €/m <sup>3</sup>	0,0585 €/m <sup>3</sup>
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,27 €/m <sup>3</sup>	0,28 €/m <sup>3</sup>

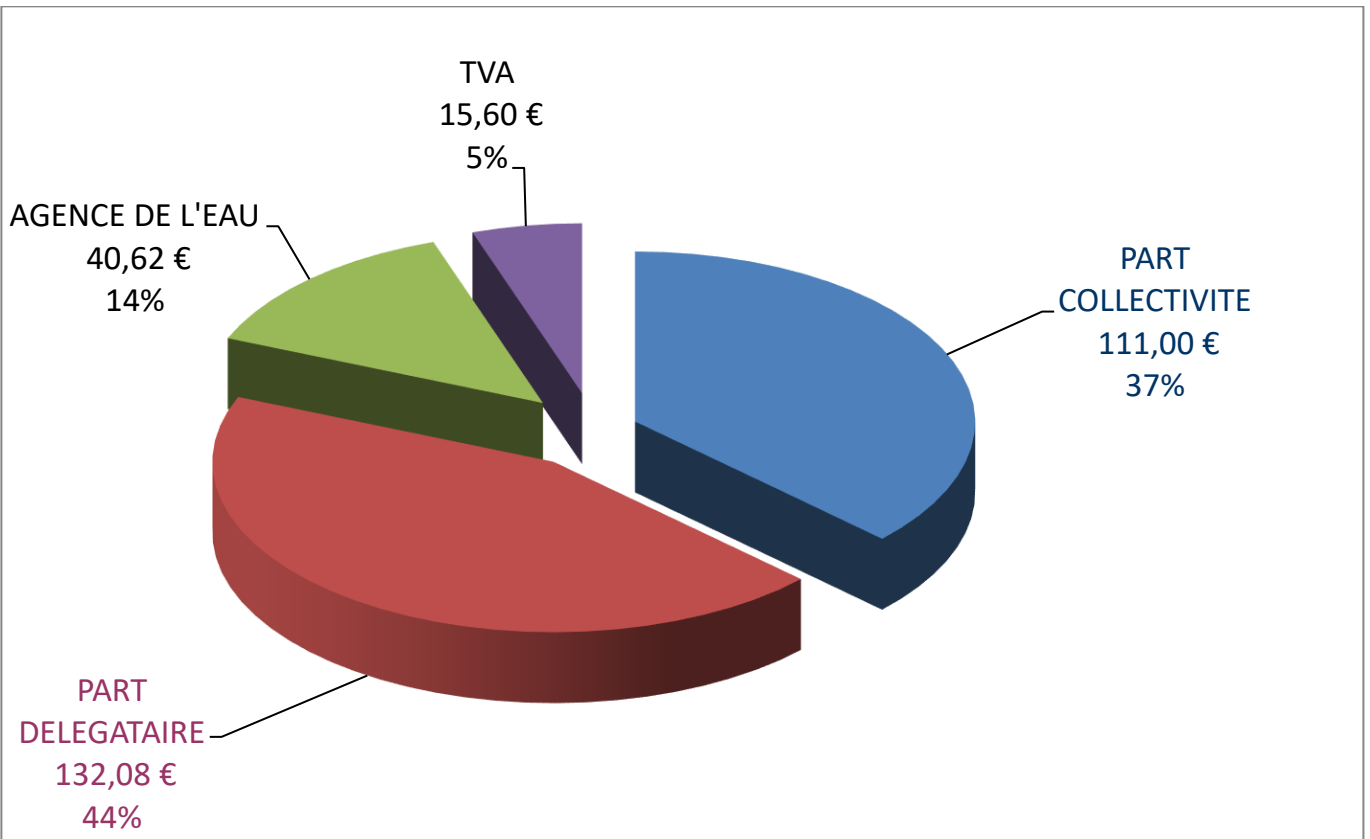
## 2.2.Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

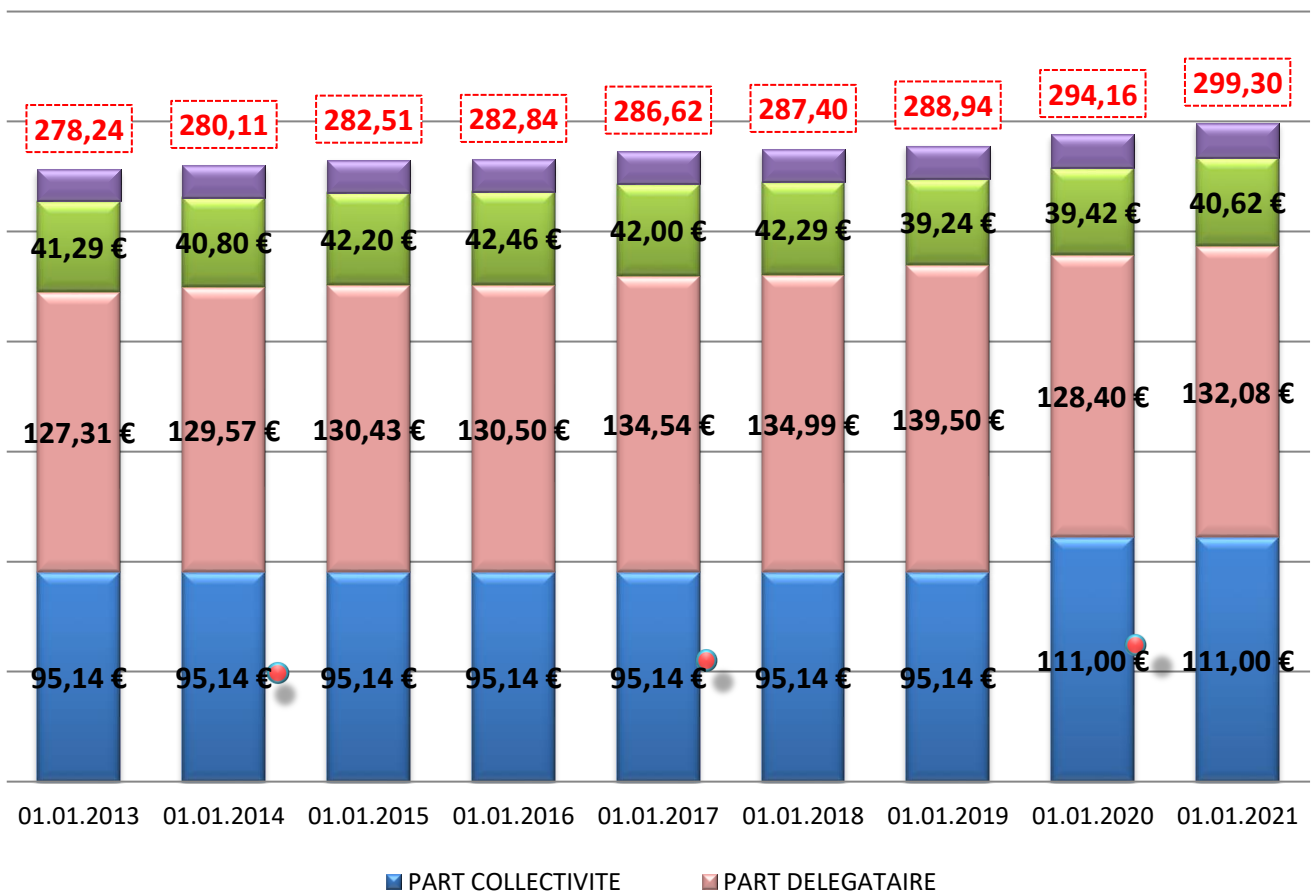
Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	27,00	27,00	0%
Part proportionnelle	84,00	84,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	111,00	111,00	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	30,00	30,86	2,9%
Part proportionnelle	98,40	101,22	2,9%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	128,40	132,08	2,9%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,02	7,02	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40	33,60	3,7%
TVA	15,34	15,60	1,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	54,76	56,22	2,7%
<b>Total</b>	<b>294,16</b>	<b>299,30</b>	<b>1,8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,45</b>	<b>2,49</b>	<b>1,6%</b>

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2020 sont de 553 580 m<sup>3</sup>/an (505 551 m<sup>3</sup>/an en 2019).



### DETAIL DES EVOLUTIONS TARIFAIRES



## **2.3.Recettes**

**Recettes de la collectivité : 447 503 € (vente d'eau)**

**Recettes de l'exploitant : 629 657 € (exploitation du service)**

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2018 : 1 299 195 €, intégrant : recettes du syndicat, du délégataire, et redevances de l'Agence de l'Eau.

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020
Microbiologie	21	0	20	0
Paramètres physico-chimiques	21	0	20	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2019	Taux de conformité exercice 2020
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	94%	14
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	109

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

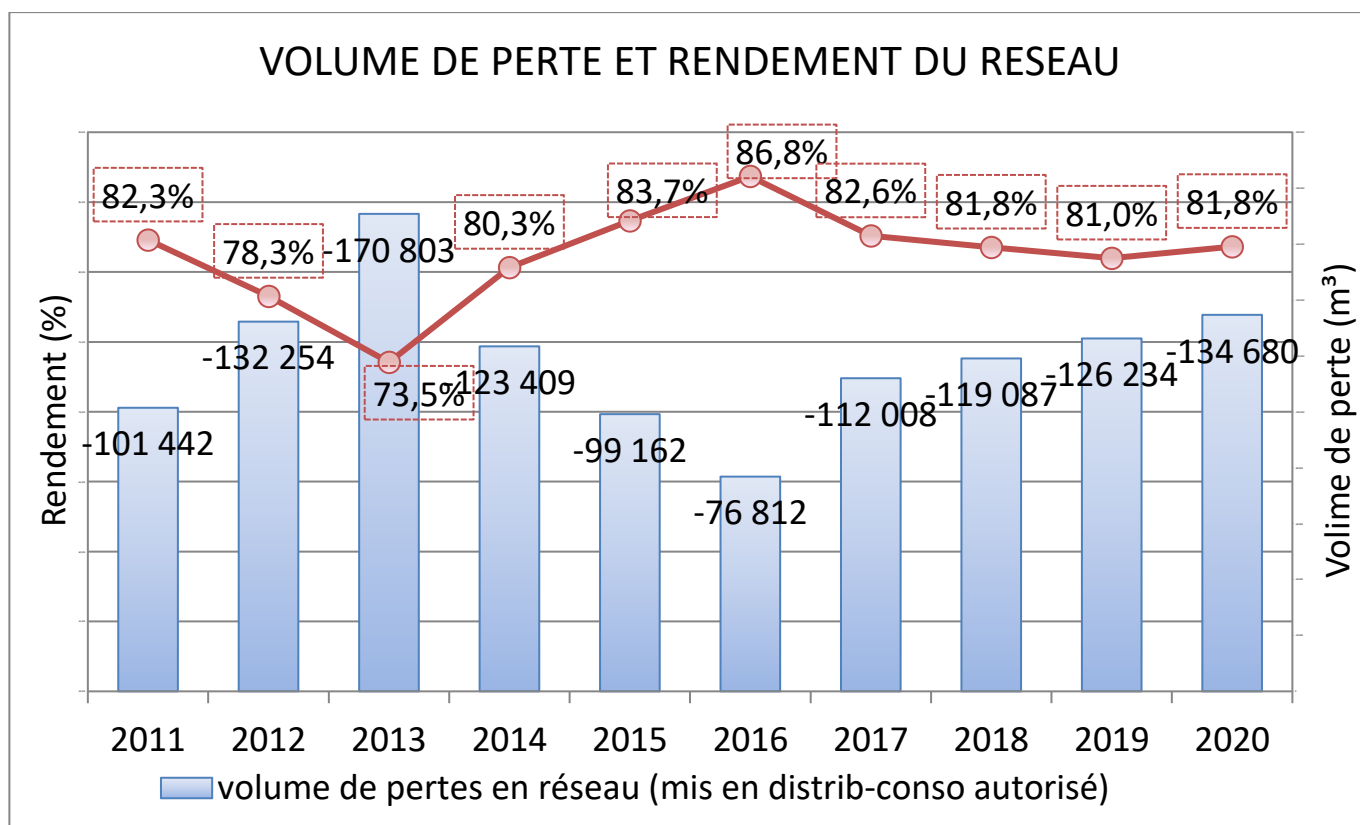
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2019	Exercice 2020
Rendement du réseau	81 %	81,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	13,72	15,54



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

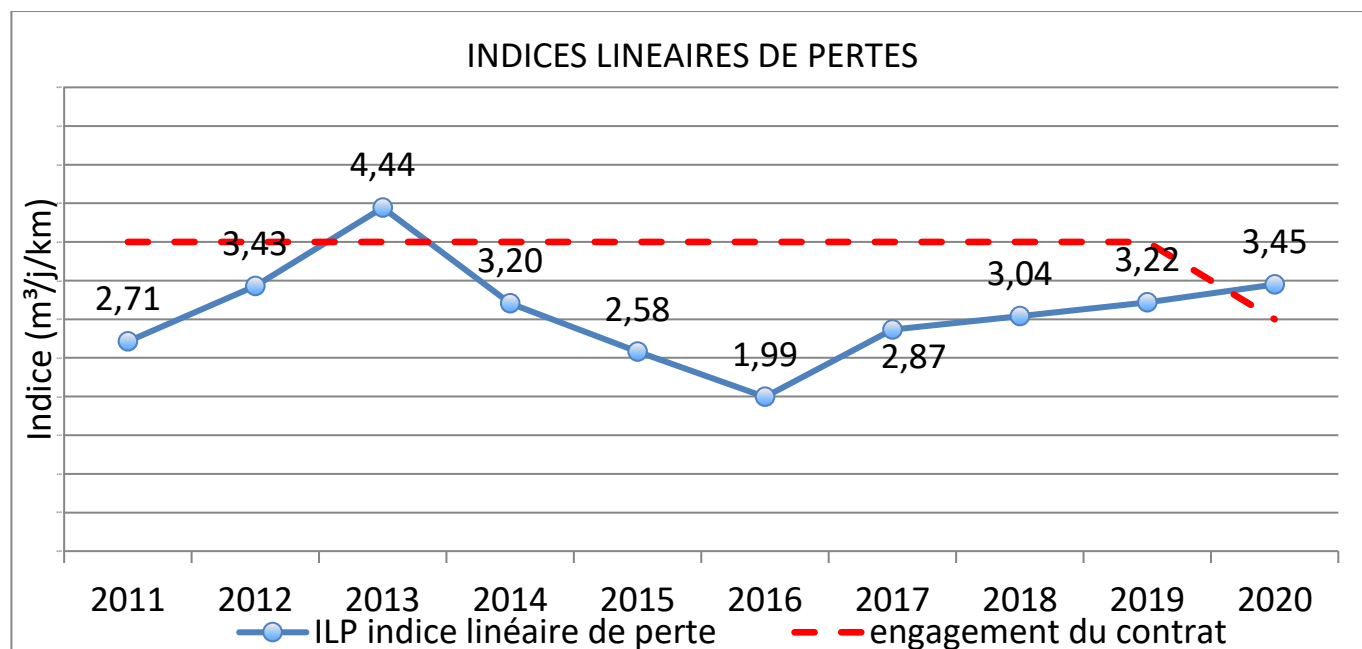
Pour l'année 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,9 m<sup>3</sup>/j/km (3,5 en 2019).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2020, l'indice linéaire des pertes est de 3,5 m<sup>3</sup>/j/km (3,2 en 2019).





### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire renouvelé en km	1,730	0,816	0,667	1,192	1,071

Au cours des 5 dernières années, 5,476 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,02% (0,95 en 2019).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Montants financiers**

	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2020</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	494 997	230 805

### **4.2. État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2020</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	65 990	42 220
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	23 769
	en intérêts	1 723

### **4.3. Amortissements**

Pour l'année 2020, la dotation aux amortissements a été de 245 211 € (249 179 € en 2019).

### **4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Cf. Schéma Directeur approuvé en 2017

### **4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Cf. Schéma Directeur approuvé en 2017

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2020, le service a accordé 6 demandes d'abandon de créance.

284 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2020 (0,0006 €/m<sup>3</sup> en 2019).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Sans objet.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2019	Exercice 2020
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 991	11 839
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,45	2,49
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	109	109
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81%	81,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,5	3,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,2	3,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,95%	1,02%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0006	0,0005